

RÉP Envoyé en préfecture le 21/02/2023 Libert Reçu en préfecture le 21/02/2023

Reçu en prefecture le 21/02/20

Publié le 21/02/2023

ID: 030-213000342-20230220-DN_2023_005_DIR-AI

Bellegarde, le 20 février 2023

VILLE DE

BELLEGARDESECRÉTARIAT DE DIRECTION

DECISION

N° 2023-005-DIR

Objet : Tarifs Chalets et Barnums Marché de Noël

Le maire de la commune de BELLEGARDE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération du Conseil municipal n° 20-013 du 10 juin 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Considérant qu'il y a lieu de définir le tarif à appliquer pour la location des chalets et des barnums lors du marché de Noël

DECIDE

De définir les tarifs de location des chalets et des barnums lors du marché de Noël

Chalets: 80,00 € pour les deux jours

Barnums: 50,00 € pour les deux jours

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame La Préfète du Gard,

Publie sur le sik internet de la ville (www.bellegade.fr) le 21 février 2023.

Juan MARTINEZ, Maire de Bellegarde